



Marie-Éva de Villers

1999/01/01

⋮ Dictionnaire ⋮ Lexique

Usages lexicaux propres au français du Québec

Point de vue

Directrice de la qualité de la communication à l'École des HEC, **Marie-Éva de Villers** est l'auteure du *Multidictionnaire de la langue française*, du *Multi des jeunes* et de *La Grammaire en tableaux*. Elle a reçu en 1997 la médaille de l'Académie des lettres du Québec pour l'ensemble de son oeuvre et son engagement envers la langue française.

Établir un usage réel et actuel du français écrit québécois à l'aide de deux quotidiens importants, *Le Devoir* et *Le Monde*, voilà un projet d'envergure dont l'auteure dévoile ci-dessous un aperçu. La différence est-elle bien réelle, reconnaissable, descriptible ?

« C'est à nous de contribuer à recenser et à présenter objectivement ces faits qui attestent, nous en sommes les témoins convaincus et émerveillés, du bruissement de la langue, de son unité dans la diversité. » Pierre Réseau

N

ous avons fait nôtre le programme proposé par le lexicographe du *Trésor de la langue française* à l'occasion du colloque sur la lexicographie québécoise tenu à Québec en 1985^[1] : analyser un usage réel et actuel du français écrit québécois à partir de l'observation

détaillée des textes d'un quotidien du Québec au cours d'une année entière ; recenser dans ce titre de presse les faits lexicaux qui témoignent de l'unité de la langue française, c'est-à-dire les emplois qui composent le tronc commun de tous les francophones ; relever dans ce titre de presse les faits lexicaux qui traduisent la diversité de la langue française, c'est-à-dire les emplois qui appartiennent en propre au français du Québec.

Plus précisément, l'objectif de cette recherche est de répertorier les usages québécois de la langue française contemporaine essentiels à la couverture de l'information d'un quotidien du Québec, *Le Devoir*. À partir des corpus informatisés du *Devoir* et du *Monde* (version intégrale de 1997) et au moyen d'une étude comparative entre ces titres de presse québécois et français, nous nous proposons d'isoler les emplois lexicaux qui appartiennent en propre au français d'ici, de les analyser, de les définir, d'en déterminer la fréquence, de les quantifier par rapport aux mots du français commun usités au Québec.

Certains des québécismes seront :

- des unités lexicales originaires du fonds français (ex. : *dépendamment*, *piger* au sens de « prendre »), mais sorties de l'usage pour les autres locuteurs francophones (archaïsmes) ;
- des unités lexicales originaires des parlers de France (ex. : *creux*, au sens de « profond », *écornifler*) dont l'usage s'est maintenu au Québec (dialectalismes) ;
- des néologismes de forme (ex. : *motoneige*, *pourvoirie*) ou de sens (ex. : *babillard* au sens de « tableau d'affichage », *dépanneur* au sens de « magasin ») ;
- des emprunts formels ou sémantiques principalement à l'anglais (ex. : *coroner*), des emprunts formels en nombre limité aux langues amérindiennes (ex. : *achigan*, *atoka*, *maskinongé*), à l'inuktitut ou à d'autres langues ;
- des formes lexicales anciennes ou récentes, empruntées à d'autres langues et transposées littéralement dans l'usage linguistique québécois (ex. : *fin de semaine*, *crème glacée*).

À titre d'illustrations de formes lexicales propres au français du Québec, nous vous proposons de brèves études des québécismes *piger*, *écornifler*, *babillard électronique*, *coroner* et *fin de semaine*.

Exemple d'un archaïsme : *PIGER*

« Ils ont tout tenté pour comprendre... et ils n'y ont rien pigé. » Francis Carco

Pour tous les francophones, le verbe *piger* — d'emploi familier — signifie « saisir, comprendre ». Au Québec, ce verbe est peu usité en ce sens. Par contre, il s'emploie couramment au sens neutre de « prendre » ainsi qu'au sens péjoratif de « voler, détourner » ainsi que l'illustrent ces phrases du quotidien montréalais *Le Devoir* : « On prévoit piger davantage dans l'importante collection permanente du musée », « Piger ainsi dans la caisse, c'est de la pire indécence... », « Il faut bien piger dans les goussets des contribuables ».

Les journalistes du *Devoir* retiennent le verbe *piger* pour sa valeur expressive malgré son registre plutôt familier et ils l'emploient essentiellement aux sens de « prendre » et de « voler ». En fait, ces acceptions correspondent à l'emploi que faisait Balzac du verbe *piger* : « Vous ne voulez donc pas nous dire où vous pigez tant de monnaie ? » Au Québec, le verbe peut signifier également « tirer, choisir au hasard » ; ex. : *piger le numéro chanceux*.

Pour l'ensemble des francophones, le verbe *piger* ne conserve actuellement que son sens figuré, celui de « saisir par la pensée ». Il en est tout autrement au Québec, où ce sont les sens anciens du verbe qui se sont maintenus. De part et d'autre de l'Atlantique, un même verbe évolue différemment, abandonne certaines acceptions, en acquiert de nouvelles et participe ainsi tout à la fois à l'unité et à la diversité de la langue.

Exemple d'un dialectalisme : *ÉCORNIFLER*

On relève peu d'occurrences du verbe *écornifler* dans la presse écrite contemporaine

du Québec. Le récit d'une promenade en mer rapporté dans un quotidien en illustre l'emploi : « une baleine vient écornifler tout juste à côté du bateau ». Cependant, certains auteurs québécois privilégient parfois ce verbe de registre familier pour son expressivité alors que d'autres l'utilisent par plaisanterie : « Tu écorniflais toi ? » (Félix Leclerc, *Le fou de l'île*, 1962)

Le *Trésor de la langue française* répertorie le verbe *écornifler*, auquel il donne deux acceptions qui ne correspondent pas à l'usage linguistique québécois : « A. — Fam. Se procurer à bon compte, par ruse, en volant. B. — Érafler, endommager. ... *j'eus la surprise de retrouver les choses en leur état de calme, à part quelques châteaux, visités par la maraude, les boiseries écorniflées, tous les carreaux cassés dans une rage de facile destruction.* A. Daudet, Robert Helmon, 1874. »

Le *Nouveau Petit Robert* date le verbe de 1441 et indique qu'il proviendrait de l'ancien français *nifler* avec, peut-être, une influence du moyen français *rifler* qui signifie « piller ». Fait intéressant, Henriette Walter a entendu le verbe *nifler* au sens de « sentir » à Gap, ainsi qu'elle l'indique dans *Le français d'ici, de là, de là-bas* qui vient de paraître. C'est justement avec cette signification figurée que le verbe demeure usité au Québec dans la langue familière. *Le Glossaire du parler français au Canada*, publié en 1930, donne une définition qui recoupe tout à fait les extraits des auteurs québécois : « Regarder avec curiosité, chercher à voir ce qui se passe – chez les voisins. » L'ouvrage signale que cet emploi provient des dialectes d'Anjou et de Normandie.

Le verbe *écornifler* constitue un dialectalisme qui est resté vivant au Québec, mais qui n'appartient pas à l'usage moderne des autres francophones.

Exemple d'un néologisme : *BABILLARD* (ÉLECTRONIQUE)

Dans les dictionnaires français, le mot *babillard* signifie « bavard, qui babille sans cesse ». Selon le *Trésor de la langue française*, il est peu usité, vieilli et s'emploie surtout dans un registre littéraire : « Quand on l'accuserait d'être plus babillard qu'une hirondelle, il faut qu'il parle. » (La Bruyère)

Au Québec, le terme s'emploie couramment au sens de « tableau d'affichage » depuis une quarantaine d'années. Toutes les écoles, toutes les entreprises utilisent des babillards pour porter à la connaissance des élèves ou du personnel des renseignements divers. Les supermarchés en mettent également à la disposition de leurs clients, qui peuvent ainsi y placer leurs petites annonces.

Le nom *babillard* n'est pas recensé dans le *Glossaire du parler français au Canada* publié en 1930, mais il figure dans le *Dictionnaire historique du français québécois* qui vient de paraître, sous la direction de Claude Poirier. Son attestation écrite la plus ancienne remonte à 1962. Le journal montréalais *Le Devoir* en illustre un emploi : « On n'a qu'à mettre une petite annonce dans les journaux du quartier, ou à afficher aux babillards des épiceries. »

On peut dater l'expression *babillard électronique* de la fin des années 80 ; elle figure dans la deuxième édition enrichie du *Vocabulaire d'Internet* de l'Office de la langue française, qui a paru en 1997. L'organisme nous indique que ce néologisme québécois a été créé par analogie avec les babillards sur lesquels on épingle des messages dans les lieux publics. « Usenet, c'est comme une grande salle tapissée de babillards thématiques. N'importe qui peut y piquer un commentaire, une question, exposer un problème », peut-on lire dans *Le Devoir* de la même année.

Au sens de « tableau d'affichage », ce québécisme constitue d'abord un emploi métaphorique du mot *babillard*, un emploi qui demeure exclusif à l'Amérique francophone pendant quatre décennies environ. Le terme reçoit un nouveau sens figuré lorsqu'il est adopté par les internautes pour désigner un service informatisé qui permet aux usagers d'afficher des messages et d'y répondre. On en relève de multiples occurrences dans les journaux, dans les écrits québécois.

Le journal *Le Monde*, dont on connaît la réticence à l'égard des emprunts directs à l'anglais, adopte le néologisme québécois : « Elle réunit depuis 1985 certains des plus grands noms des nouvelles technologies de l'information [...]. Née comme un babillard (BBS) local, elle leur offrait la possibilité d'échanger des informations et commentaires. » Dans cet emploi du terme *babillard électronique* qui date du 19 avril 1997, l'auteur du texte prend soin de donner entre parenthèses l'abréviation anglaise BBS pour *Bulletin Board System*. Parfois, le néologisme est employé seul : « Pour

éviter les quiproquos, Scott Falhman a l'idée de proposer, au sein du babillard de l'Université de Carnegie Mellon... » (22 août 1996).

Alors qu'il n'était qu'un simple tableau d'affichage, le babillard est resté québécois ; lorsque les nouvelles technologies le recyclent et l'informatisent, il franchit les frontières du Québec et devient un néologisme à l'usage de toute la francophonie.

Exemple d'un emprunt à l'anglais : *CORONER*

Dans l'ensemble des articles du *Devoir* publiés en 1997, nous relevons 177 occurrences du nom *coroner*. Ex. : « Hier, un rapport préliminaire du Bureau du coroner révélait que le froid n'était pas la cause immédiate du décès de l'itinérant [...] », « Hier, le coroner Anne-Marie David, qui a rédigé le rapport... »

Notons au passage qu'on ne relève que des emplois au masculin du terme *coroner* dans le corpus étudié (1997), même quand le titre s'applique à une femme. Pourtant, on observe que la plupart des autres titres sont féminisés dans la presse écrite et électronique. Une fiche de l'Office de la langue française rédigée en 1987 indique que le nom reste tel quel au féminin, *une coroner*. Par contre, dans *Le Devoir* du 15 octobre 1998, on relève une attestation du titre accompagné d'un article au féminin : « Dans son rapport de 80 pages, la coroner Anne-Marie David propose que l'Association des hôpitaux du Québec [...] »

Le corpus du *Monde* contient deux attestations de ce nom : « (Bâton Rouge, Louisiane) Après une rapide enquête, le coroner a conclu à une mort accidentelle. », « La semaine dernière, le coroner chargé d'examiner les causes du décès a, fait assez exceptionnel, pris position. » [Titre de l'article : « Le *Daily Mail* se substitue à la justice britannique dans une affaire de meurtre raciste »] Il importe de souligner que ces deux occurrences se retrouvent dans des textes faisant état de faits survenus en Louisiane et en Grande-Bretagne.

Ce nom emprunté à l'anglais, qui l'avait lui-même emprunté au français, désigne une réalité québécoise liée au droit anglais, plus précisément l'officier public nommé par le

gouvernement provincial et possédant des pouvoirs judiciaires, chargé de faire enquête et rapport dans les cas de mort violente ou dont la cause est inconnue.

Le terme *coroner* est un québécisme d'emprunt, plus précisément un emprunt à l'anglais qui désigne une réalité juridique québécoise.

Exemple d'un calque : *FIN DE SEMAINE*

Le terme *fin de semaine* n'a pas la même signification de part et d'autre de l'Atlantique. Quelques phrases extraites de quotidiens québécois et français illustrent ces distinctions sémantiques.

Le corpus du *Devoir* comprend 416 occurrences du terme *fin de semaine*. Ex. : « On est prêts à négocier le jour, le soir et même la nuit demain et toute la fin de semaine, mais s'il n'y a toujours rien lundi [...] »

Le corpus du *Monde* en compte 180. En voici quelques exemples significatifs : « Malgré ces interventions, la monnaie nippone, qui était montée jusqu'à 126 yens pour un dollar mardi, s'est d'ailleurs repliée en fin de semaine pour terminer, vendredi, à 129 yens pour un dollar. », « Depuis le 10 octobre, chaque fin de semaine à partir du jeudi, les curieux peuvent découvrir près de quatre-vingts courts spectacles de danse, de théâtre ou de musique [...] Après les deux premiers week-ends des Rencontres, la salle [...] est désormais bourrée à craquer chaque soir. »

Notons que dans le corpus du *Devoir*, le terme *fin de semaine* s'emploie toujours au sens de « week-end », c'est-à-dire « samedi et dimanche, lundi, s'il est férié » alors que dans *Le Monde*, ce terme a toujours un autre sens, soit celui de « fin de la semaine », c'est-à-dire « jeudi et vendredi ».

Dans le titre de presse québécois, les termes *fin de semaine* et *week-end* sont en concurrence : pour 416 occurrences (42,5 %) du terme *fin de semaine*, on relève 562 occurrences (57,5 %) du mot *week-end*. Fait à noter, la proportion des deux emplois concurrents est semblable dans l'ensemble du corpus journalistique québécois (*La Presse, Le Devoir, Le Soleil, Voir, L'actualité*), 3730 occurrences (43 %) de *fin de semaine*

pour 4948 occurrences (57 %) de *week-end*. À Québec, les proportions sont inversées : on relève dans *Le Soleil* 1476 attestations du terme *fin de semaine* (61,5 %) pour 921 attestations du nom *week-end* (38,5 %).

I QUÉBÉCISMES ORIGINAIRES DU FONDS FRANÇAIS		
1. Archaïsme :	Formes lexicales anciennes, disparues ou en voie de disparition dans le français moderne, mais encore usitées au Québec et dans certaines régions de la francophonie.	
a) Archaïsmes formels	Formes appartenant à un état de langue ancien, qui sont toujours vivantes au Québec, mais qui sont disparues de l'usage contemporain standard.	Ex. : <i>menterie</i> , <i>dépendamment</i> .
b) Archaïsmes sémantiques	Acceptations, attestées en français des siècles antérieurs, qui n'ont pas survécu en français général, mais qui sont toujours usitées au Québec.	Ex. : <i>piger</i> aux sens de « prendre », « voler », « détourner », <i>garde-robe</i> au sens de « placard ».
2. Dialectalismes :	Formes lexicales anciennes qui proviennent de l'un ou l'autre des dialectes de la France et qui sont toujours usitées dans l'usage québécois et parfois dans certaines régions de la francophonie.	
a) Dialectalismes formels	Unités lexicales originaires de certains parlars régionaux qui sont toujours vivantes au Québec, mais qui ne sont pas usitées dans le français standard.	Ex. : <i>écornifler</i> .
b) Dialectalismes sémantiques	Acceptations originaires de certains dialectes de France qui ont survécu en français québécois, mais qui n'appartiennent pas à l'usage courant du français standard.	Ex. : <i>bec</i> au sens de « baiser », <i>mouiller</i> au sens de « pleuvoir ».
II QUÉBÉCISMES DE CRÉATION		
Néologismes :	Formes lexicales anciennes ou récentes, créées sur le territoire québécois.	
a) Néologismes formels	Formes lexicales de création québécoise.	Ex. : <i>cégépien</i> , <i>pourvoirie</i> .
b) Néologismes sémantiques	Formes lexicales anciennes ou récentes, d'origine française ou étrangère, et dont au moins un des sens est propre à l'usage linguistique québécois.	Ex. : <i>dépanneur</i> , <i>babillard</i> .
III QUÉBÉCISMES D'EMPRUNT		
Emprunts :	Formes lexicales anciennes ou récentes, originaires d'une langue étrangère et intégrées dans l'usage linguistique des Québécois, avec ou sans adaptation phonétique, graphique, morphologique ou syntaxique.	

1. Emprunts à l'anglais	Formes lexicales ou acceptions originaires de l'anglais intégrées dans l'usage linguistique des locuteurs québécois.	Ex. : <i>coroner</i> .
2. Emprunts aux langues amérindiennes et à l'inuktitut	Formes lexicales empruntées aux langues amérindiennes (amérindianismes) ou à l'inuktitut (inuitismes) pour désigner des réalités de la faune, de la flore, du climat, de la géographie, etc., qui sont propres au Québec.	Ex. : <i>achigan, ouaouaron</i> .
3. Emprunts à d'autres langues	Formes lexicales empruntées à d'autres langues (xénismes) pour désigner généralement des réalités propres à d'autres cultures.	Ex. : <i>catcher, cachère</i> .
IV QUÉBÉCISMES CALQUÉS		
Calques :	Unités syntagmatiques, anciennes ou récentes, composées de mots français, mais constituant une transposition littérale d'une expression, d'une locution ou d'une construction d'une autre langue.	Ex. : <i>fin de semaine, crème glacée</i> .

Ce tableau s'inspire de l'*Énoncé d'une politique relative aux québécismes* publié par l'Office de la langue française en 1985.



- 1 Pierre RÉZEAU, Les régionalismes et les dictionnaires de français » dans *La lexicographie québécoise. Bilan et perspective*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p.41. [Retour](#)



Marie-Éva de Villers

École des Hautes Études Commerciales